

Conseil Général de la Commune de Donneloye

Procès-verbal de la séance du 21 juin 2022

1. Excusés – appel

Le Président, Monsieur Steve Jacot-Descombes préside la séance.

La secrétaire procède à l'appel.

45 personnes sont présentes, 25 excusées et 3 absentes.

Le quorum est atteint, la séance peut commencer à 20h00.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour ne suscite aucun commentaire. Il est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal du 07.12.2021

Le procès-verbal du 07.12.2021 ne donne lieu à aucune remarque.

Le Président propose de passer au vote. Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

4. Assermentation des nouveaux membres – démissions

Trois personnes sont assermentées : Mme Isabelle Diserens, M. Aurélien Luhmann et M. Christophe Chabloz.

Aucune démission n'est annoncée.

Le Conseil Général compte désormais 76 membres.

5. Communications du Président du conseil général

Le Président rappelle aux membres du conseil de bien vouloir donner leur numéro de portable et adresse mail, au bureau du conseil général, afin d'établir une liste de numéros d'urgence en cas de besoin à conseil@donneloye.ch.

6. Communications des délégués auprès des Associations Intercommunales

Mme Angélique Miéville informe qu'une séance de l'EFAGE a été tenue le 5 mai dernier. Lors de cette séance, les comptes ont été refusés, car ils présentaient une erreur d'écriture de CHF 600'000.00. Une nouvelle assemblée est fixée la semaine prochaine afin d'obtenir des comptes exacts.

7. Communications de la Municipalité

- M. Benoît Reymondin informe que nous avons accepté le projet de mise à ciel ouvert du ruisseau du Marais, entre Mézery et Molondin, Dès lors, un syndicat doit être créé afin d'organiser le remaniement parcellaire. Un bureau technique est en phase d'être nommé pour la gestion de ce projet. La phase suivante sera de contacter les propriétaires exploitants afin de récolter des signatures.

La remise à ciel ouvert du ruisseau du Champ des Pierres n'a pas fait l'objet d'opposition durant la mise à l'enquête. La Municipalité a validé et envoyé tous les documents au Canton.

Toutefois, le canton a préavisé négativement, car le bureau technique n'a pas fait d'étude pour savoir s'il était possible de mieux optimiser l'emprise du ruisseau sur les surfaces d'assèchement. Quelques corrections doivent donc être apportées.

La Municipalité a demandé une étude afin de voir ce qui est possible de réaliser suite aux inondations de 2021 à Gossens. Elle doit maintenant discuter avec les initiants de la pétition qui avait été lancée l'année dernière, afin de faire une répartition des charges. Elle aura dans le même temps, une discussion avec les exploitants concernés afin de relancer une deuxième étude pour des infiltrations dans les sols.

Quant aux inondations survenues à Mézery, des travaux ont été exécutés au niveau des gueules de loup. Une prise d'eau a été remise en état et une autre a été créée. La Municipalité a étudié une façon de récupérer cette eau. Un projet est en cours pour capter l'eau et la renvoyer sur le chemin du Marais. Une observation sera faite durant la période orageuse qui arrive, afin de voir si ce qui a été exécuté fonctionne, car les travaux s'élèvent quand même à plus de CHF 10'000.00.

La Municipalité mène un projet d'implantation d'une nouvelle antenne Swisscom pour améliorer le réseau. Une séance d'information sera fixée dès que le projet sera suffisamment avancé.

- M. Frédéric Duc signale que depuis la mise à l'enquête du plan PACom il y a quelques semaines, la Municipalité a reçu treize oppositions. Elle instruit actuellement ces oppositions dont certaines demandent un gros travail.

Ensuite, les oppositions seront vues par l'aménagiste afin de savoir ce qu'il est possible de faire et ce qui ne l'est pas. Après cela, la Municipalité rencontrera les personnes concernées. Ceci va donc prendre encore quelques mois.

L'important actuellement est que la zone réservée se termine le 07 août 2022. Dès lors il sera à nouveau possible de construire des logements sur les zones centrales, à condition que ces logements respectent le PACom actuel ainsi que les règlements d'aménagement des quatre villages.

M. Frédéric Duc soulève qu'une benne à compost a été installée à la déchetterie de Donneloye, car la Municipalité devait mettre la déchetterie aux normes suite à des écoulements de jus sur la place, qui pouvaient potentiellement polluer le ruisseau sis en dessous. Trois solutions se présentaient : faire une fosse sous la place pour récupérer les liquides, couvrir totalement le tas de compost d'un toit ou installer une benne.

Au vu de l'urgence, la Municipalité a décidé de parer au plus simple, tout en sachant qu'elle peut toujours étudier une autre alternative.

Depuis la pose de la benne, celle-ci a déjà dû être fermée, car l'entreprise qui les reprend veut des composts propres. S'il y a des plastiques ou d'autres matières dedans, il faut payer le personnel qui trie les composts.

Avant cela, un paysan évacuait le compost pour la somme de CHF 1'600.00 en 2021. Ce montant a déjà été dépassé pour le mois de mai 2022.

Ceci est bien évidemment très dommage mais c'est le résultat d'une petite partie de la population qui ne respecte pas les consignes, et dont tout le monde paie les conséquences.

Le débit normal de l'eau de la Menthue est de 700 litres/minutes et une consommation, pour toutes les communes de la Menthue, d'environ 580 litres/minutes. En période chaude, le débit

diminue et la consommation augmente. La Commune doit donc déjà acheter actuellement 300 litres /minutes d'eau à Yverdon.

Environ 450 m³/jour à CHF 1.90 représentant entre CHF 900.00 et CHF 1'000.00 par jour est ce que la commune paie pour l'eau, d'où la restriction d'eau qui a été demandée sur la lettre des relevés des compteurs.

Les restrictions d'arrosage sont malheureusement peu respectées, sur le coup des 19h.00-20h.00, c'est un festival d'arrosage des gazons. C'est dommage car ce n'est pas les orages annoncés prochainement qui vont changer la donne. Si la consommation d'eau est toujours aussi importante, nous devons passer d'une restriction à une interdiction.

- Mme Valérie Cavin informe qu'il y a quelques soucis d'infiltration d'eau aux abris PC à Donneloye. Des démarches ont été entreprises pour régler le problème.

La Municipalité va proposer à l'ASIRE de venir faire une présentation lors de notre prochain conseil général.

Mme Cavin remercie toutes les personnes qui ont fait un don lors de la collecte pour l'Ukraine, qui a remporté un vif succès. Les dons ont été apportés à l'Association « SOS Ukraine » à Cheseaux-sur-Lausanne, qui les a acheminés quelques temps plus tard à Lviv.

- M. Alain Huys signale que des personnes ont soulevé le fait que le couvercle des eaux usées à l'entrée du village de Donneloye, depuis le restaurant, fait du bruit lors de passage de voitures. Le couvercle a été nettoyé, puis changé, mais rien n'a fonctionné. Un affaissement du haut de la chambre en est la cause. Des demandes d'offres ont été faites pour le relèvement de la chambre.

Une rénovation partielle est en cours, ces derniers jours, sur les routes et chemins des quatre villages, par l'Entreprise Divico-Kutter SA à Lonay. Le revêtement des fissures se fait à froid. Le gravillonnage apparant durant une à deux semaines évitera de devoir nettoyer ou de voir de nouvelles fissures apparaître.

La même entreprise effectue des travaux sur la crevasse qui s'est formée sur le chemin qui mène au pont. L'entreprise a proposé d'échelonner les travaux de fissures, collecteurs, etc., sur l'année 2022 et les suivantes.

Des bornes de recharges électriques vont être installées sur les premières places de parc vers le terrain d'entraînement.

Trois places de parc ont été marquées en bleu sur la rue des 3 Fontaines. Un panneau limitant le temps de parcage sera installé. La Municipalité a demandé au service des routes les possibilités de marquage, par rapport aux transports publics, car postal et exploitants agricoles. La meilleure solution était de marquer trois places dans la longueur.

Le projet d'éclairage public dans les quatre villages sera proposé au prochain conseil. Le projet promet une grande économie énergétique et financière à la Commune.

- Mme Chantal Bujard-Bovey de Prahins demande si la benne à compost est étanche ? Elle souligne que lors de l'installation de la déchetterie à Prahins, il nous avait été demandé de composter le plus possible à la maison et non à la déchetterie.

M. Patrick Billaud répond que oui la benne est étanche. Il informe que la grande partie du compost à Donneloye provient de la tonte du gazon des terrains de foot. Il n'est pas possible pour le FC Donneloye de le composter au bord des terrains.

- Mme Bujard-Bovey soulève que ce matin, le terrain de foot était arrosé, ce qui contredit le fait d'économiser l'eau.

M. Frédéric Duc répond que le terrain de foot est arrosé par l'ancien réservoir de Donneloye qui part totalement en décharge. C'est la même eau qui arrive dans les fontaines, qui n'est pas analysée et non potable, ce n'est pas l'eau du réseau.

- Mme Angélique Miéville de Prahins relève que tous les lampadaires de Prahins ne fonctionnaient pas ces dernières nuits.

M. Alain Huys a téléphoné à la Romande Energie, qui est venue hier après-midi pour faire un constat général de l'armoire ainsi que des analyses. Il y aura donc un suivi.

- Mme Miéville demande en quel honneur l'ASIRE sera présente lors du prochain conseil ?

Mme Cavin répond que c'est pour présenter les différents sites, parler des transports scolaire et autres, etc...et répondre aux questions des habitants.

M. Benoît Reymondin rajoute que lors des conseils généraux, il y a souvent des réactions assez fortes par rapport aux investissements, à la fermeture des classes, et à la politique de l'ASIRE. Ce serait l'occasion d'avoir une explication claire pour comprendre le schéma de l'ASIRE.

- Mme Sylviane Chabloz de Donneloye annonce qu'en tant que locataire, sa famille n'a pas reçu l'information au sujet de la restriction d'eau.

M. Frédéric Duc répond que l'information a été envoyée à tous ceux qui ont des compteurs d'eau, et qu'une affiche était placardée aux quatre piliers publics - qui sont des piliers officiels - ainsi que sur le site Internet de la commune.

- M. François Groux de Donneloye soulève que la Municipalité a ouvert une enquête au sujet du ruisseau du Champ des Pierres, mais le parcours sur le plan est faux.

En 2012, il y a eu une correction et ce ruisseau a été dévié. Depuis, le ruisseau n'arrive plus chez M. Groux, mais sur un collecteur à côté de la grande salle.

M. Benoît Reymondin répond que la Municipalité va revoir les plans et contrôler.

M. Frédéric Duc rappelle que la zone inondable reste à la même place, en dessous de la piscine de M. Groux.

8. Renouveaulement du bureau du Conseil Général

M. Steve Jacot-Descombes passe la parole au Vice-Président M. Cédric Petter. Ce dernier demande à l'assemblée si quelqu'un se présente en tant que Président du conseil général.

M. Steve-Jacot-Descombes se propose. Comme personne d'autre ne se présente, le Vice-Président propose d'accepter la candidature de M. Jacot-Descombes, qui est adoptée à l'unanimité.

M. Jacot-Descombes demande aux membres du conseil si quelqu'un voudrait prendre la place de vice-Président

M. Cédric Petter se représente et sa candidature est acceptée à l'unanimité.

Nous devons maintenant élire les scrutateurs. M. Daniel Courvoisier ne se représente pas. M. Pierre-Alain Jaquier se propose ainsi que Mme Brigitte Cambier. Mme Isabelle Viquerat se propose en tant que scrutatrice suppléante de même que Mme Isabelle Diserens.

9. Préavis no 01/2022 - compte et gestion 2021 – rapport de la Commission des finances et de gestion.

M. le Syndic rappelle les dicastères des cinq membres de la Municipalité. Il informe que la commune de Donneloye comptait 891 habitants au 31.12.2021 et qu'actuellement elle a dépassé les 900 habitants.

M. Reymondin expose les comptes avec le support d'un projecteur.

Le Président passe la parole à Mme Chantal Bujard Bovey rapporteur, qui donne lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion, qui recommande d'accepter les comptes tels que présentés.

Il n'y a pas de question ni de remarque et le Président propose de passer au vote.

1. D'adopter les comptes de la bourse commune de Donneloye arrêtés pour 2021 :

Revenus :	4'097'442.37
Charges :	4'031'791.78
Excédent des revenus :	65'650.59

2. De donner décharge à la Commission des finances et de gestion, à la boursière et à la Municipalité.
3. D'adopter la gestion de la commune et d'en donner décharge à la Municipalité

Vote : OUI : à l'unanimité

Le préavis no 01/2022 est accepté à l'unanimité

10. Préavis no 02/2022 – arrêté d'imposition pour l'année 2023 - rapport de la commission des Finances et de Gestion

M. Benoît Reymondin nous rappelle les montants et taux actuels. Il informe qu'il n'y a pas de changement quant au taux d'imposition qui reste à 73%.

Le Président passe la parole à Mme Chantal Bujard Bovey rapporteur, qui donne lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion, qui recommande d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Il n'y a pas de question ni de remarque et le Président propose de passer au vote

1. D'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2023, tel que présenté, fixant notamment le taux communal à 73% de l'impôt cantonal de base.

Vote : OUI : à l'unanimité

Le préavis municipal no 02/2022 est accepté

11. Préavis no 03/2022 – Step de Gossens – remplacement du tamiseur - rapport de la Commission des finances et de gestion

M. Benoît Reymondin nous informe que l'installation date de 1993 et tourne tous les jours. Le tamiseur est en bout de course. Il a déjà été réparé en urgence il y a quelques temps. L'appareil actuel n'est plus fabriqué en Europe, et les pièces de rechange ne sont plus fabriquées. Des modifications doivent être faites dans la zone qui recevra la nouvelle machine.

Le tamiseur est un appareil qui récupère les déchets solides qui ne se décomposent pas, dans les eaux usées (papier, plastique).

Les prix sont volatiles actuellement et la Municipalité préfère prendre un peu de marge.

Le Président passe la parole à Mme Chantal Bujard Bovey rapporteur, qui donne lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion, qui recommande d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

- Mme Patricia Durussel de Mézery demande si la Municipalité a demandé plusieurs offres ?

M. Reymondin répond qu'un bureau d'ingénieur s'occupe du suivi de la Step. Le bureau est mandaté pour des contrôles réguliers, pour l'optimisation du fonctionnement, etc...

Lors de casse, c'est aussi à ce bureau que la Municipalité fait appel. Pour le tamiseur, elle a demandé la solution la plus rationnelle. Des connaissances nécessaires sont requises pour faire l'adaptation de ces travaux.

- Mme Brigitte Cambier de Prahins demande si la Municipalité pourrait obtenir une planification pour cinq à dix ans, connaissant la durée de vie des pièces, de la machine et des éventuelles réparations, plutôt que de refaire chaque fois des demandes de crédit et des réparations, vu que l'on ne sait pas quand une Step intercommunale verra le jour.

M. Reymondin répond que la planification est faite. Chaque année des entretiens sont faits. Mis à part la casse du tamiseur, le compresseur principal qui injecte de l'air dans les boues sera changé cette année. Ce travail est planifié depuis trois à quatre ans.

Les Steps concernées par une « Step régionale » ont toutes été estimées par un bureau. Celles de Donneloye et de Gossens n'ont pas été validées pour 2035, sans travaux préalables.

Des investissements importants ont été réalisés il y a trois ans. Ceci a été possible, sans l'adaptation aux nouvelles normes, grâce à la vision d'une Step régionale en 2035.

Les Steps de Donneloye, Gossens et Prahins engendreront encore des frais jusqu'en 2035, au vu de l'entretien des machines qui s'usent. Ceci est inévitable.

M. Patrick Billaud rajoute que pour l'appareil remplacé aujourd'hui, l'échéance ne sera pas 2035.

L'eau doit être filtrée. Le Bureau d'ingénieur planifie justement ce genre de travaux.

Mme Cambier est d'accord sur le fait que les Steps doivent être maintenues en ordre, mais elle demande de planifier la maintenance à long terme.

- Mme Mary-Lise Deriaz de Donneloye demande s'il ne serait pas plus simple d'amortir beaucoup plus vite que dans cinq ans. Elle préférerait que les CHF 60'000.00 soient amortis sur l'exercice actuel.

M. Reymondin répond que nous n'aurons rien de concret avant 2035. Donc nous avons largement le temps de l'amortir.

M. le Syndic rappelle que la Municipalité travaille sur un nouveau règlement sur les taxes d'épuration. Ce projet est freiné par Monsieur prix qui demande des justifications et qui estime que les taxes sont trop élevées.

Il n'y a pas d'autre question ni de remarque et le Président propose de passer au vote

1. D'accepter la demande de crédit d'investissement de CHF 60'000.00 pour le remplacement du tamiseur à la Step de Gossens.

VOTE : OUI : 74 NON : 0 Abstention : 1

Le Préavis no 03/2022 est accepté à l'unanimité

12. Préavis no 04/2022 – rémunération du bureau du Conseil Général – rapport de la Commission des finances et de gestion

M. Steve Jacot-Descombes a fait une évaluation du temps que demande le travail de la secrétaire. En se basant sur trois conseils par année - préparation des conseils, courriers, envois, divers, rédactions des procès-verbaux, etc..., il s'avère que le forfait annuel actuel de CHF 540.00 attribué aujourd'hui est sous-estimé.

Le Président propose de passer le forfait à CHF 1'200.00.

Le forfait du Président de CHF 360.00 date de 2017. Le Président, sur la base de trois conseils généraux par année, propose de le passer à CHF 480.00.

Les scrutateurs sont rémunérés à 30.00/heures, soit le tarif de l'heure de commune.

Le Président passe la parole à Mme Chantal Bujard Bovey rapporteur, qui donne lecture du rapport de la Commission des finances et de gestion, qui recommande d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Il n'y a pas de question ni de remarque et le Président propose de passer au vote

VOTE : OUI : à l'unanimité

Le préavis no 04/2022 est accepté à l'unanimité

13. Divers et propositions individuelles

- Mme Lisette Bezençon de Donneloye souligne que lors des inondations de l'année passée, étant donné que les boues n'ont jamais été balayées, et qu'elles ont inondé les trottoirs, le long de la route, la mauvaise herbe a poussé. Chaque année, la balayeuse passait pour les fêtes de Pâques. Cette année, il n'y a rien eu. Les bords de route sont sales. En cas de pluie, ces boues arrivent dans les grilles.

Est-ce que le Municipalité entend faire le nécessaire en achetant une nouvelle balayeuse, ou faire faire le travail ?

D'autre part, Mme Bezençon signale que la parcelle de Mme Lugon est magnifique et très bien entretenue, alors que le triangle tout au bout, n'est pas du tout entretenu et a très mauvaise façon.

M. Alain Huys va prospecter afin de savoir ce qui a été fait et ce qui est envisageable de faire.

- Mme Mary-Lise Deriaz de Donneloye demande si les documents qui accompagnent les comptes peuvent être connus, de même que les loyers communaux, les noms des représentants des Associations Intercommunales et la méthode de rémunération de ces personnes, ainsi que les comptes de ces Associations.

- Mme Angélique Miéville de Prahins exprime son mécontentement quant aux propriétaires de chiens qui ne les tiennent pas en laisse lors de leurs promenades, ainsi que pour les chiens qui aboient jour et nuit. Est-ce qu'un courrier pourrait être envoyé aux propriétaires de chiens ?

M. Benoît Reymondin a déjà entendu la remarque, mais il pense qu'il est difficile d'intervenir pour les aboiements durant la journée.

- Mme Chantal Bujard Bovey demande s'il est possible d'avoir une information sur les nettoyages qui ont été faits sur les « regards d'écoulement » à Prahins, qui devraient être nettoyés par les propriétaires une à deux fois par année, et qui ont été très mal nettoyés et d'autant plus durant le week-end de l'Ascension.

M. Alain Huys est au courant. La Municipalité se renseigne afin de savoir ce qui est applicable quant à ces nettoyages.

- Mme Isabelle Viquerat de Donneloye remercie la Municipalité d'avoir créé les places de parc devant l'ancienne poste.

• M. François Schorro de Donneloye demande qui paie les dégâts faits sur les « bacs à fleurs », sis devant le magasin de Donneloye ?

M. Reymondin rappelle que ces bacs étaient une exigence du Voyer de l'Etat et que ceux-ci ne devaient pas dépasser une hauteur de 60 cm.

Des travaux ont été attribués pour renforcer les arrondis et à chaque bout, des poteaux seront posés.

Quant aux paiements, lorsque la personne qui a endommagé les bacs s'annonce, c'est son assurance qui paie, mais lorsque personne ne se manifeste, c'est la commune qui assume les frais. De même pour les dégâts causés sur la façade du magasin.

• M. Bernard Duttweiler de Mézery relève que le panneau de signalisation du magasin n'est pas à la bonne hauteur.

M. Reymondin informe que le panneau a été rehaussé et qu'il répond aux normes actuelles de signalisation.

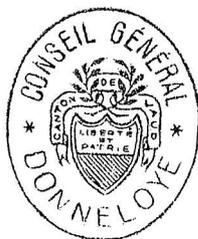
La parole n'est plus demandée, la séance est levée à 21h.30.

M. Jacot-Descombes invite les membres du conseil à passer au restaurant et souhaite à chacun un bon été et de belles vacances.

Le Président :



Steve Jacot-Descombes



la secrétaire :



Murielle Jaquier

